

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 13 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD, Mme BREMOND, Adjoints, MM GELINEAU C., JOURDAIN G., NALWANGO, PATRELLE, SAMSON, VION, Mmes CESBRON M, JAMIN, JOURDAIN M., et PREHAUT.

Absents excusés : Stéphanie CESBRON et Jacky SAMSON

Pouvoir : Jacky SAMSON donne pouvoir à Alain PATRELLE

Secrétaire de séance : Myriam LEVRON

Convocation du: 7 avril 2015

PRESENTATION D'UN PROJET EOLIEN PAR LA SOCIETE DAVID ENERGIES

Le cabinet David Energies a présenté au Conseil Municipal le projet éolien de « La Grande Levée » actuellement en cours de développement sur la commune de Chanteloup-les-Bois, Coron et Vezins. En effet, les études se poursuivent depuis une première délibération prise par le précédent conseil municipal le 10 juin 2013 qui avait émis un avis favorable à ce projet. Il est donc envisagé d'implanter sept éoliennes sur deux zones définies en limite de commune. Le cabinet David Energies demande au Conseil Municipal d'en délibérer de nouveau. La question sera donc inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 9 mars 2015.

I – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR 2014

Vu la circulaire INTD1301312C du 21 janvier 2013, concernant les indemnités pour le gardiennage des églises communales et la circulaire préfectorale du 26 février 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer pour l'année 2014 une indemnité de 200 € au gardien de l'Eglise, Monsieur Jean-Paul BANCHEREAU, résidant 44, rue Charles de Gaulle - 49340 CHANTELOUP LES BOIS.

La dépense sera prélevée à l'article 6282 du Budget primitif 2015 et sera versée sur le même exercice.

II – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT AU SIEML ET DE SON ADHESION AU SIEML POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009 et 5 février 2010, 12 juin 2012, 1^{er} février 2013 et 18 février 2014 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat et celle du 15 octobre 2013 autorisant la modification des statuts du SIEML pour lui donner la compétence relative à la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement du 11 décembre 2014 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML du 3 février 2015 donnant un avis favorable à ce transfert,

Le Conseil Municipal de CHANTELOUP LES BOIS en date du 13 avril 2015

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion au SIEML de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

III – APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES BALAYAGE VOIRIE (2015-2019)

La Commune de Chanteloup-les-Bois ayant décidé de participer au groupement de commandes, coordonné par la CAC pour le balayage de voirie, un projet de convention a été préparé en vue de formaliser cet accord et doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité la convention de groupement de commandes Balayage Voirie (2015-2019) passé avec la CAC
- autorise Mr le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer ladite convention

IV – APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURE D'ELECTRICITE

La Commune de Chanteloup-les-Bois ayant décidé de participer au groupement de commandes, coordonné par la Ville de Cholet pour la fourniture d'électricité, un projet de convention a été préparé en vue de formaliser cet accord et doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité la convention de groupement de commandes Fourniture d'électricité, passé avec la Ville de Cholet
- autorise Mr le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer ladite convention

V – CONVENTION DE VEILLE DU MARCHE FONCIER RURAL ET AGRICOLE « VIGIFONCIER » RENOUVELLEMENT

Par délibération en date du 3 avril 2012, la Commune de CHANTELOUP LES BOIS a approuvé les termes de la convention de veille du marché foncier rural et agricole et d'observation foncière à partir du portail " Vigifoncier ", avec la Communauté d'Agglomération du Choletais et la SAFER Maine Océan. Cette convention est aujourd'hui arrivée à son terme, il est donc proposé son renouvellement.

En effet, cette convention permet à la Communauté d'Agglomération du Choletais et à ses communes membres d'être informées en temps réel des ventes de biens ruraux et agricoles, de connaître les potentialités foncières et éventuellement, de se porter acquéreur, en vue de préserver leur patrimoine naturel et de procéder à d'éventuels échanges pour pérenniser l'activité agricole en place.

Ce portail propose également des outils cartographiques et des informations complémentaires aux ventes de biens agricoles (liste de toutes les ventes de l'année en cours, préemptions SAFER, appels à candidature et rétrocessions).

Le coût de cette convention, proposée pour une durée de 3 ans, est à la charge de la Communauté d'Agglomération du Choletais (3 120 € TTC par an).

Les demandes de préemption et/ou de renseignement sont au prix de 220 € HT (264 € TTC) par demande, à la charge de la commune si elle en fait la demande.

La SAFER, en contrepartie de l'information de vente transmise aux communes et à la Communauté d'Agglomération du Choletais, demande une réponse et un interlocuteur unique " des collectivités ". La Communauté d'Agglomération du Choletais et la commune concernée devront donc se concerter préalablement, à toute réponse.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la nouvelle convention " Vigifoncier ", entre la Communauté d'Agglomération du Choletais, l'ensemble de ses communes membres, la commune de Maulévrier et la SAFER Maine Océan, dans les conditions qui précèdent.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu les articles L. 141-5 et L. 143-7-2 du code rural et de la pêche maritime,

Considérant l'intérêt de mettre en place une nouvelle convention comme outil d'observation et d'action foncière, la précédente convention étant arrivée à son terme,

Après en avoir délibéré, à CHANTELOUP LES BOIS

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention " Vigifoncier " entre la Commune, la Communauté d'Agglomération du Choletais et la SAFER Maine Océan.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention " Vigifoncier ".

VI – DELIBERATION POUR ACHAT DE MATERIEL EN INVESTISSEMENT

La commune de Chanteloup-les-Bois a décidé d'acquérir au budget primitif 2015 :

- 4 extincteurs au prix total de 295,70 € HT soit 35484 € TTC

- 10 panneaux d'affichage fourreaux au prix total de 896.30 € HT soit 1 075,56 € TTC
- 1 échelle alu transformable au prix de 181,00 € HT soit 217,20 € TTC

Afin de payer ces achats en investissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prélever ces dépenses au compte 2158 du budget primitif 2015.

VII – ACQUISITION D'ILLUMINATIONS DE NOEL

La commune de Chanteloup-les-Bois a décidé d'acquérir au budget primitif 2015 des illuminations de Noël à savoir :

- 6 guirlandes autoclignotantes IPL80LAB au prix unitaire de 120 € soit un total de 720,00 € HT soit 864,00 € TTC
- 1 guirlande led bleue GLEDVBF au prix unitaire de 45,00 € HT soit 54,00 € TTC

Une remise de 35 % est accordée à la Commune sur ces tarifs, en raison de la commande précoce, ce qui fait une économie de 321,30 € TTC soit un total d'achat de 596,70 €.

Afin de payer ces achats en investissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prélever ces dépenses au compte 2152 du budget primitif 2015.

VIII – RESERVE PARLEMENTAIRE 2015 POUR TRAVAUX DE RECALIBRAGE ET DE RENFORCEMENT DE VOIRIE

La Commune va solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire 2015, pour des travaux de renforcement de voirie communale. Le projet de dossier est en cours pour un renforcement de voirie d'une surface totale de 7500 à 8000 m² soit environ 2 km. Les devis n'étant pas encore transmis par les entreprises, le Conseil Municipal délibérera en mai pour solliciter la subvention sur un montant exact de travaux.

IX – QUESTIONS DIVERSES

1 – Disponibilité Personnel Communal et poste d'adjoint administratif

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la Mairie de Valanjou souhaite recruter Magalie BODY de façon définitive, mais compte tenu de certains délais administratifs liés à la disponibilité, il est nécessaire de renouveler pour quelques mois le contrat d'Anne MENARD qui prend fin le 30 avril 2015.

2 – Réforme de l'Application du droit des Sols : Convention entre les communes et la CAC

Le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les communes de la CAC vont finalement adhérer à ce service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit du Sol (ADS). Il est demandé aux communes de donner leurs observations avant le 27 avril 2015. Le conseil municipal n'émet donc pas d'observations particulières. Il devra délibérer en Mai pour approuver l'adhésion de la commune de CHANTELOUP à ce service créé par la CAC, afin que celui-ci soit opérationnel au 1^{er} juillet 2015 pour instruire les permis de construire et autres actes mentionnés dans la convention. La participation financière de la commune sera d'environ 3200 € par an.

Par ailleurs les élus de la CAC réfléchissent au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). S'il est engagé avant le 31 décembre 2015, il y aurait jusqu'en 2020 pour le finaliser ce qui permettrait d'en échelonner le coût qui serait d'environ 25 000 € pour la partie Chanteloup.

3 – visite de l'Hôtel d'Agglomération

Les élus intéressés ont choisi la date du lundi 15 juin 2015 à 17 h 45 pour visiter l'hôtel d'Agglomération parmi plusieurs proposées par la CAC :

4 – révision du SCOT – visite des communes

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), des rencontres ont été mises en place dans les communes de la CAC. Le maire fait part au conseil que la visite prévue à Chanteloup est fixée au mardi 2 juin 2015 de 10 à 12 h. et invite les membres du conseil qui le souhaitent à y participer. Thèmes abordés : projets de développement, habitat, économie, agriculture, environnement, déplacements, équipements...

5 – Investissement Locatif privé « Pinel »

Vu en commission aménagement. Ce dispositif est très contraignant et ne serait pas justifié car il n'y a pas dans le secteur, une pénurie de logements locatifs même dans le secteur privé.

6 – Demande d'autorisation d'emplacement

La Mairie s'est renseignée sur les droits de place et la tarification qui pourrait être appliquée pour le stationnement d'un camion à pizzas, un soir par semaine dans la commune sur la place Michel Créac'h. Le pizzaiolo doit reprendre contact avec la Mairie pour des détails techniques, le conseil délibérera donc en mai pour instaurer le droit de place correspondant.

6 – Culture : Bibliothèque

Mr Roger MACÉ et les services de la CAC sont venus expliquer le fonctionnement d'une bibliothèque aux membres du Conseil Municipal et aux bénévoles de l'Association. Il a rappelé :

- l'importance d'une bibliothèque dans chaque commune
- que les subventions doivent être consommées et assez rapidement
- que la commune pourrait y être représentée

Afin d'entretenir des relations saines et constantes, la municipalité souhaite la présence d'un membre de droit représentant la Commune dans la bibliothèque. Cela permettra d'entretenir des échanges permanents puisqu'une convention est signée entre la CAC, la Commune et la bibliothèque.

7 – Voltige

Le Maire fait part au conseil municipal de sa rencontre avec Mr Cousseau qu'il l'a informé de la création de deux axes de voltige aérienne au-dessus de la forêt de Chanteloup-les-Bois (RD 196 route d'Yzernay et RD 656 route Vezins Maulévrier).

8 – Gendarmerie : Bilan d'activité 2014

Bilan général de l'unité de gendarmerie avec un récapitulatif des chiffres concernant la délinquance qui a chuté sur notre commune entre 2013 et 2014

9- Horloge Eglise

Suite à une panne, BODET est intervenu pour régler l'horloge de l'Eglise, mais aussitôt elle a recommencé à ne plus fonctionner. L'entreprise va revenir pour établir un devis sur la réparation éventuelle du cadran.

10 – Calvaire

Prévoir de constituer un groupe d'élus pour planifier et commencer les travaux avec les bénévoles.

11 – Commerce

Le dernier bilan que la Commune possède est celui du 30/6/2013. Malgré les différentes demandes de la Municipalité, la Commune est toujours en attente du bilan du 30/6/2014. Le Conseil décide de lui demander formellement de présenter le bilan au plus tard le 30/6/2015 sinon remise en loyer après cette date.

TOUR DE TABLE

➤ Commissions Intercommunales

1 – Aménagement de l'Espace – Anne PRÉHAUT

- Loi PINEL

- PLUI

2 – Syndicat de l'Eau – Alain PATRELLE

Problème du non-paiement des abonnés : dans ce cas réduction du débit d'eau

➤ Commissions Communales

1 – Transports solidaires

Une rencontre a eu lieu avec les élus de Vezins pour voir leur fonctionnement géré soit par la commune. La commission travaille actuellement sur le règlement : réunion mardi 14/4

Une réunion d'information publique aura lieu le 28 avril 2015 à 14h30 à la MCL afin de rassembler à la fois les demandeurs du service et les chauffeurs volontaires.

2 – Site Internet

Rencontre avec le responsable des sites internet de l'AMF 49 le 12 mars 2015 : formation des personnes présentes lors de cet après-midi.

3 – Social

Le Maire, Gilles NAUD et Léopold NALWANGO ont travaillé à différentes reprises pour répertorier les personnes âgées ou isolées de la Commune. Ils y ont associé Marie-France RETHORE, présidente du Club de la Forestière. Ceci dans l'intérêt de connaître leurs projets et leurs attentes en matière d'habitat, de transports solidaires, de portage de repas, plan canicule, plan grand froid...Il est important pour la commune de recenser les besoins et les personnes susceptibles de s'inscrire dans des projets à étudier et à développer.

Il sera donc utile de constituer des petits groupes au sein du conseil pour rencontrer les personnes de plus 70 ans de la Commune.

4- UNC

Le Maire informe le conseil que l'UNC va revoter son bureau, en raison des problèmes de santé de l'actuel président Mr Raymond CESBRON qui souhaite arrêter. L'Assemblée générale aura lieu samedi 18 avril 2015.

Il suggère au Conseil, vu le nombre d'années de présidence (presque 44 ans), de nommer ce dernier, citoyen d'honneur si cela est possible.

Pour la cérémonie du 8 mai prochain, le Conseil va recevoir une invitation.

Prochains Conseils Municipaux

- 11 mai 2015 à 20 heures

- 8 juin 2015 à 20 heures

Le Maire,
Jackie GÉLINEAU

Le Secrétaire

Les Membres